



REGLEMENT INTERIEUR COURS DE DANSE LMDANSE

1- Inscription et paiement

Une fiche d'inscription sera complétée à la rentrée accompagnée du règlement par chèque (à l'ordre de Lucy MESSAGER) ou espèces, adhésion de Juin à Septembre (hors vacances scolaires et jours fériés) pour un cours d'une heure par semaine d'un montant de 200€.

Adhésion aux Studios du Britais de 10€ pour l'année à régler par carte bancaire via un lien HelloAsso.

Un cours d'essai est proposé au mois de septembre.

Toute inscription est considérée comme définitive après paiement, aucun remboursement ne pourra être effectué même en cas de force majeure.

2-Ponctualité et Assiduité

Il est demandé au maximum une ponctualité sur les heures de cours et prévenir en cas d'absence à un cours. L'élève s'engage à être assidu aux cours et une absence devra être exceptionnelle (cas de force majeure : maladie, blessure).

3-En cas d'urgence médicale

Au sein du cours de danse, le professeur est habilité à prendre toutes les dispositions nécessaires (appel des pompiers et transfert dans l'hôpital le plus proche). Le professeur, s'il en a connaissance, informera de toutes prises de médicaments, ou de toute allergie.

Les éléments médicaux importants devront être précisés sur la fiche d'inscription dès la rentrée.

4- Droit à l'image

Il sera demandé une autorisation du droit à l'image (photos, vidéos, réseaux sociaux...) sur la fiche d'inscription à la rentrée.

5-Spectacle de fin d'année (Juin)

Un spectacle est organisé par les Studios du Britais au mois de Juin, il n'est pas obligatoire mais il faudra informer le professeur de la participation ou non à celui-ci avant le mois de Janvier.

Des costumes seront loués pour l'évènement et quelques euros de participation seront demandés à l'élève participant.